



**Convention d'objectifs et de moyens
entre la Communauté de communes Plaine Limagne et l'Office
du Tourisme et du Thermalisme
« Terra Volcana, les Pays de Volvic »**

Avenant n°2

Par convention, il est prévu de préciser chaque année les actions spécifiques que l'office de tourisme Terra Volcana réalisera pour le compte de la communauté de communes Plaine Limagne. Selon la délibération n°141 en date du 8 décembre 2020, les actions spécifiques pour l'année 2021 seront identiques à celles menées en 2020, à savoir :

- accueil saisonnier à Randan,
- visites guidées estivales de Maringues (tous les jeudis en juillet et août), Aigueperse (3 visites), Artonne (2 visites) et de l'église de Thuret (2 visites),
- visites scolaires à la demande pour les bourgs d'Aigueperse, Artonne et Maringues.

Pour ces dernières, un travail d'harmonisation des pratiques pédagogiques sera mené.

A Aigueperse, le

Pour la communauté de communes
Plaine Limagne

Le Président

Claude RAYNAUD

Pour l'Office de tourisme et du thermalisme
Terra Volcana, les Pays de Volvic

Le directeur

Cédric CORRE